



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 19044

## Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les modifications envisagées, pour la formation professionnelle des établissements d'enseignement agricole, consistant à réduire de quatre à trois ans la formation du baccalauréat professionnel agricole. Jusqu'à ce jour, les professionnels, comme les familles, semblaient apprécier la qualité de la formation et le taux de réussite scolaire, débouchant sur une bonne intégration dans le milieu du travail. Il lui demande quels sont les avantages recherchés par ces nouvelles dispositions, en vigueur à partir de 2009.

## Texte de la réponse

L'enseignement agricole ne peut rester à l'écart d'une réforme dont l'objectif est la mise en valeur de la voie professionnelle et des formations qui sont au coeur de l'enseignement technique agricole. Il s'associe à ce titre à la réforme du baccalauréat professionnel, qui sera désormais préparé en trois ans comme l'a décidé le Président de la République lors du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril. Cette réforme permettra l'accès au baccalauréat d'un plus grand nombre d'élèves ; elle améliorera les passerelles avec la voie technologique et l'enseignement supérieur. Elle devra être conduite avec le souci de donner aux jeunes les meilleures chances de réussite et en tenant compte des spécificités de l'enseignement agricole. Dans cette perspective le brevet d'études professionnelles agricoles qui représente un bon niveau de recrutement pour les entreprises et qui permet d'éviter les sorties sans qualification, sera maintenu au sein du cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. Cette réforme, très importante pour l'enseignement agricole, fera l'objet d'une concertation avec les équipes pédagogiques, et les filières professionnelles tout au long de l'année 2008, pour une mise en oeuvre à partir de la rentrée 2009.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19044

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mars 2008, page 2190

**Réponse publiée le :** 29 avril 2008, page 3648